



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B. C.

V8W 3X4

Title - Sujet SOLAS Rescue Boat	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-170028/A	Date 2017-08-22
Client Reference No. - N° de référence du client F7044-170028	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$XLV-176-7306
File No. - N° de dossier XLV-7-40070 (176)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-07	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Godin, Andre	Buyer Id - Id de l'acheteur xl176
Telephone No. - N° de téléphone (250) 216-2504 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Fisheries and Oceans Canada See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES DE SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT.....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ASSURANCE	12
6.11.1 ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE.....	12
6.12 PROCÉDURES POUR MODIFICATIONS DE CONCEPTION OU TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.....	14
ANNEXE A – ENONCE DES BESOINS	15
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE C - FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE	20
ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	21
ANNEXE E - DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7044-170028/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlvl176
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Énoncé des besoins

Le ministère des Pêches et Océans Canada / Garde Côtière Canadienne a une exigence de fournir et livrer deux embarcations pneumatiques rapides de sauvetage à coque rigide en plastique renforcé de fibre de verre RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins et livrés à Sidney, Colombie Britannique, Canada **le ou avant le Septembre 29, 2017.**

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est exclu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et inclus l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.5 Aucun produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Colombie-Britannique**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – une (1) copie papier;
Section II : Soumission financière – une (1) copie papier;
Section III : Attestations – une (1) copie papier.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

L'énoncé des besoins, annexe A, est entièrement obligatoire. La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à **l'annexe C-feuille d'évaluation financière**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer l'Annexe E- de a partie 3 de la demande de soumission

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.1.3 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et l'énoncé des travaux (Annexe A) connexes, les produits livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe D – Table D.1

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix.

4.2 Méthode de sélection

Clause du guide des CCUA A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/canada(edsc)-travail(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4)) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.

F7044-170028/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlv176

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

Fournir et livrer deux embarcations pneumatiques rapides de sauvetage à coque rigide en plastique renforcé de fibre de verre RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'annexe A, «Besoin et livrés à Sidney, Colombie Britannique, Canada **le ou avant le Septembre 29, 2017.**

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - Biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard **le 29 septembre 2017.**

6.4.2 Lieu de livraison (Incoterm 2000 DDP)

Canadian Coast Guard
Institute of Ocean and Science
9860 West Saanich Road
Sidney, British Columbia, Canada
V8L 4B2
Contact: Sean Maze Tel: 250-363-6656

6.4.3 Préparation pour la livraison

Préparation pour la livraison et l'emballage doivent être à la norme la plus haute du fabricant pour le mode de transport utilisé, afin d'assurer l'arrivée en toute sécurité à la destination finale.

6.4.4 Instructions d'expédition - DDP « Rendu droits acquittés »

Biens doivent être expédiés et livrés à la destination spécifiée dans le contrat: Incoterms 2000 à Edmonton, AB, Canada "DDP « Rendu droits acquittés".

6.4.5 Défaut de conserver le pouvoir adjudicateur a informé

Comme la date de livraison est une partie essentielle de ce contrat, à l'exception des retards justifiables notifiées conformément à l'article 06 (Rigueur des Délais) 2010 A, l'échec de communiquer tout changement à l'horaire de livraison indiquée dans ce contrat préjudice au Canada et de la volonté, à la discrétion du Canada, soit entraîner:

- a) Résiliation du contrat conformément aux conditions générales 2010A Article 06 (Rigueur des Délais) et de l'article 23 paragraphe 4, (Manquement de la part de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7044-170028/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlvl176
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'entrepreneur), et l'entrepreneur sera responsable envers le Canada de toutes les pertes et les dommages subis par le Canada en raison de défaut ou événement sur lequel l'avis était fondé, y compris toute augmentation des coûts engagés par le Canada dans l'exécution des travaux d'une autre source; ou

b) Examen de modification de marché. Date (s) de livraison ne sera pas prolongée sans contrepartie étant fournie par l'entrepreneur sous la forme d'ajustement du prix, la garantie et / ou des services fournis.

6.4.6 Période du Contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ (365 jours plus tard) inclusivement

6.4.7 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'Annexe A-Besoin du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Andre Godin
Titre : Gestionnaire
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements, marine – région du Pacifique
Adresse : 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, CB V8W 3X4 Canada
Téléphone : 250-216-2504
Télécopieur : 250-363-3960
Courriel : andre.godin3@pwqsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat sera identifié à l'attribution du contrat.

Nom : AEA
Titre : AEA
Organisation : AEA
Adresse : AEA
Téléphone : AEA
Télécopieur : AEA
Courriel : AEA

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives au contrat			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe D

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C 2008-05-12 Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C0100C 2010-01-11 Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux
C6000C 2017-08-17 Limite de Prix

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : (*autorité contractante de sélectionner la méthode de paiement précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*)

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Facture doit être libellé à:

Canadian Coast Guard
200 Kent Street, Mail Station 7W064
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement, marine – région du Pacifique
1230, rue Government, bureau 401
Victoria, CB V8W 3X4 Canada
Attn: Andre Godin

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurance

6.11.1 Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui

- habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance tous risques de responsabilité civile des locataires : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de l'occupation d'installations louées.
 - n. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)*

*Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

6.12 Procédures pour modifications de conception ou travaux supplémentaires

B5007C 2010-01-11 Procédures pour modifications de conception ou travaux supplémentaires

ANNEXE A – ENONCE DES BESOINS

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

ANNEXE A

Énoncé des besoins techniques

**Numéro de demande F7044-170028 pour deux (2)
bateau de RIBO 450 certifiés selon la Convention
SOLAS de l'OMI embarcations pneumatiques rapides de
sauvetage à coque rigide en plastique renforcé de fibre
de verre
pour la Garde côtière canadienne**

8 août 2017 Révision 1

APERÇU

La Garde côtière canadienne a une exigence urgente pour deux (2) bateaux de sauvetage RIBO 450 et une exigence future prévue pour six (6) bateaux supplémentaires.

Documentation de référence

LOI DE 2001 SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA – Règlement sur l'équipement de sauvetage (C.R.C., ch. 1436) http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1436/

Section de la réglementation spécifique

Canots de secours et embarcations de secours

- 148 (1)** Les canots de secours et embarcations de secours doivent être arrimés :
- a)** de manière qu'ils soient prêts à être utilisés à tout moment et à être mis à l'eau en moins de cinq minutes;
 - b)** dans un emplacement qui convient à leur mise à l'eau et à leur récupération.
- (2)** Le canot de secours qui est aussi une embarcation de sauvetage doit satisfaire aux exigences de l'article 144.
- (3)** Tout canot de secours doit pouvoir être hissé, avec son plein chargement en personnes et en équipement, à une vitesse d'au moins 0,3 m/s.

EXIGENCES TECHNIQUE

RIBO 450 Bateau pneumatique de sauvetage USCG / SOLAS SOLAS - EC (MED) - USCG

CAPACITE

Nombre de personnes: Six (6).
Volume de flottabilité: 1458 l / 51,48 cft.

DIMENSIONS

Longueur totale: 4,50 m.
Longueur à l'intérieur: 3,52 m.
Largeur au total: 1,90 m.
Largeur Intérieur: 0,93 m.
Diamètre de la flottabilité: de 0,430 m à 0,487 m.

SÉCURITÉ / INFLATION

5 compartiments hermétiques.
5 soupapes de gonflage.
5 soupapes de surpression (Leafield).

MOTEUR DE RACCORDEMENT

Adapté pour mais pas avec, puissance maximale - 40.

REMORQUAGE

2 anneaux de remorquage sur la coque.
2 points de remorquage sur la traverse.
1 arc de remorquage V avec sur la manivelle de chargement.
1 remorquage arrière V avec crochet encliquetable.

LEVAGE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7044-170028/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlvl176
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2 points de levage de l'arc.
2 points de levage arrière sur la traverse.
1 élingue de levage certifiée. Certificat doit être fourni avec l'élingue

EN TISSU

Tissu d'orange néoprène.
Bandes réfléchissantes.
Perçage de frottement périphérique.

COQUE

Coque en orange rigide composée GRP avec des bandes réfléchissantes et un (1) drain de coque.

TRAVERSE

Plaque de montage en aluminium moteur + plaque en bois. Avec One (1) self bailer.

MANIPULATION

Voie de secours intérieure (4,7 m).
Ligne de vie extérieure (12,1 m).

SIÈGES

2 bancs fixes.
1 banc basculant.

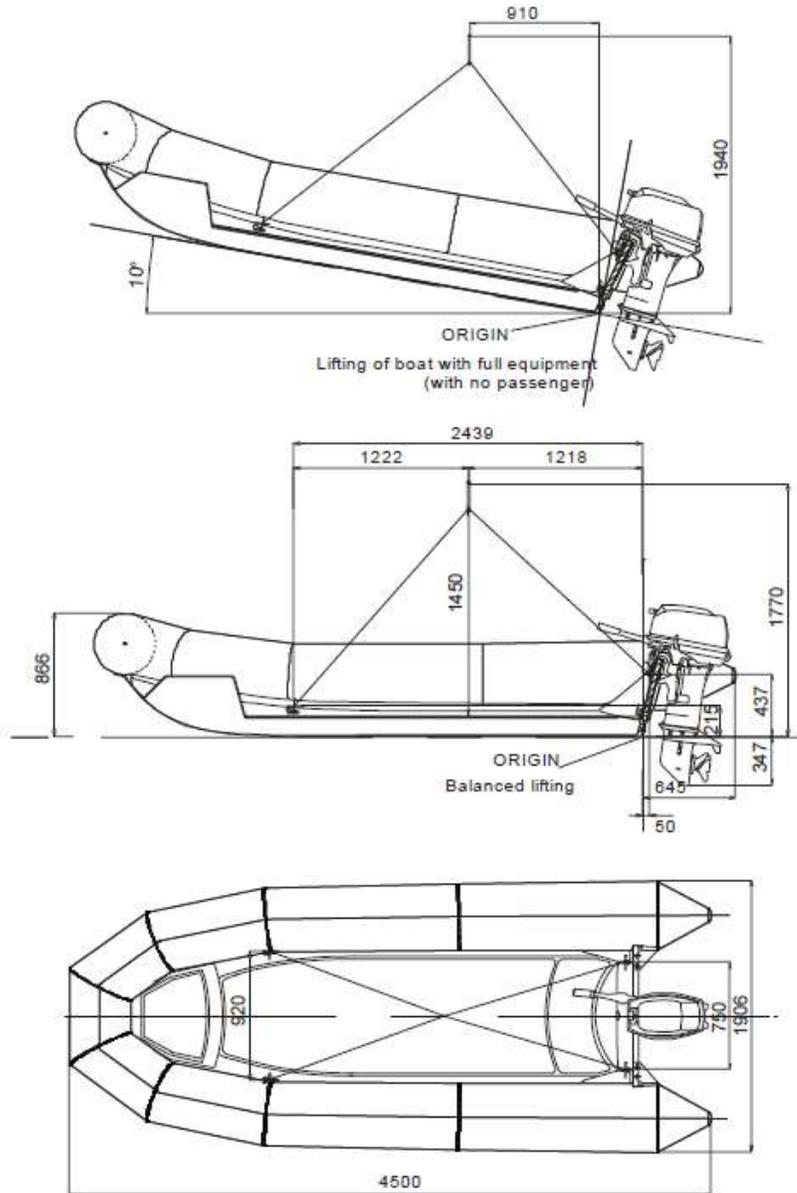
EQUIPEMENT FIXE AU BATEAU DE SAUVETAGE

Réflecteur radar.
Lignes de droite (2).
Prix de sauvetage (2).
Échelle d'embarquement.
Crochet de bateau.
Positionnement de la lumière.
Ligne de remorquage (50m).

AUTRE ÉQUIPEMENT

Boussole.
Sifflet.
Bailer.
Pompe.
Ancre de mer.
Trousse de réparation.
Palettes télescopiques.
Manuel.
Sac d'équipement.
Boîtier de batterie.
Trousse de premiers secours.
Crochet de déverrouillage: SWL \geq 950 kg & \leq 1,5 tonne certifiée. Certificat doit être fourni avec le crochet

ARRANGEMENT DE SLING
**RESCUE BOAT
RIBO 450 P SLING**



Bowsing line length = 1835 mm
Aft sling length = 1665 mm

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7044-170028/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID
xl176
N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Remarque au soumissionnaire: L'annexe B forme la base de paiement pour le contrat résultant et ne doit pas être rempli à l'étape de la soumission.

B.1 Le prix du contrat

ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE
A	Fournir et livrer un canot de secours pneumatique à coque rigide RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'énoncé des besoins Annexe A PRIX FERME de (\$CAD):	\$
B	Fournir et livrer un canot de secours pneumatique à coque rigide RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'énoncé des besoins Annexe A PRIX FERME de (\$CAD):	
C	Préparation et livraison de deux canots conformément à l'énoncé des besoins Annexe A - Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés» à Sidney, Colombie Britannique, Canada pour un prix ferme de (\$ CAD):	\$
D	Prix du Contrat TPS / TVH exclus [A + B + C]: pour un prix ferme de (\$ CAD):	\$
TOUS LES BIENS LIVRABLES DOIVENT ÊTRE REÇUS AU PLUS TARD LE 29 Septembre, 2017		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7044-170028/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID
xl176
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE C - FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire est d'entrer dans leur tarification dans le barème ci-dessous.
Le soumissionnaire ne doit pas inclure leurs termes et conditions avec leur soumission financière comme il peut en résulter dans l'offre étant non recevable.

C1. Barème de prix

ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE
A	Fournir et livrer un canot de secours pneumatique à coque rigide RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'énoncé des besoins Annexe A PRIX FERME de (\$CAD):	\$
B	Fournir et livrer un canot de secours pneumatique à coque rigide RIBO 450 P-Sling certifiée SOLAS/IMO avec équipement conformément à l'énoncé des besoins Annexe A PRIX FERME de (\$CAD):	
C	Préparation et livraison de deux canots conformément à l'énoncé des besoins Annexe A - Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés» à Sidney, Colombie Britannique, Canada pour un prix ferme de (\$ CAD):	\$
D	Prix du Contrat TPS / TVH exclus [A + B+ C]: pour un prix ferme de (\$ CAD):	\$
TOUS LES BIENS LIVRABLES DOIVENT ÊTRE REÇUS AU PLUS TARD LE OU 29 septembre 2017.		

ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

D.1.1 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les livrables mentionnés ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, voici les seuls livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents de la soumission au moment de la fermeture des soumissions. Les éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

N°	Partie de L'invitation	Renvoi à la demande de soumissions	Désignation	Condition	Document fourni
1	Page couverture	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de <u>demande de propositions</u> remplie et signée	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
2	3	Article 3.1 Section I	Soumission technique	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
3	3	Article 3.1 Section II Annexe C	Feuille de soumission financière, dûment remplie	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
4	3	Article 3.1.1 Annexe E	Paiement électronique de factures – soumission	Obligatoire avec l'offre	
5	6	Articles 6.5.3, Annexe D	Représentants de l'entrepreneur, tableau dûment rempli	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>

D.1.1 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives au contrat			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F7044-170028/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F7044-170028

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40070

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlvl76

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE E - de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)